

# CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT HAUT VAL DE SÈVRE



## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017/2018



# SOMMAIRE

1. Préliminaires .....	1
1.1. Qu'est-ce que le Conseil de développement ? .....	1
1.2. Que fait le Conseil de Développement ? .....	1
2. Composition du Conseil de Développement .....	1
3. Les réunions .....	2
4. Les coordinations régionales et Pôle métropolitain .....	2
4.1. Le double rôle de la coordination régionale .....	4
4.2. Le fonctionnement de la coordination .....	5
4.2.1. Une coordination des Conseils de Développement.....	5
4.2.2. Principes d'organisation de la coordination.....	5
4.3. Pôle Métropolitain Centre-Atlantique .....	6
5. Contributions du Conseil De Développement pour le PLUI (et pour le SRADDET) .....	7
5.1. Faire un territoire homogène .....	7
5.2. Transition énergétique et lutte contre le réchauffement climatique.....	7
5.3. L'aménagement de l'espace et développement du territoire.....	8
5.4. Égalité, équité sur le territoire.....	8
5.5. Nature et environnement .....	9
5.6. Faire de ce territoire un territoire innovant et attractif .....	9
6. Ciné-débats .....	12
7. Conclusion.....	13
8. Contact .....	13
9. Annexes.....	14

## **1. Préliminaires**

### **1.1. Qu'est-ce que le Conseil de développement ?**

Issu aujourd'hui de la loi NOTRe, le Conseil de Développement est une instance de la démocratie participative au niveau intercommunal. La démocratie participative vise à améliorer l'exercice de la démocratie représentative, sans se substituer à elle. La démocratie participative est un des piliers d'une démocratie plus vivante.

Dialogue et indépendance sont les bases de la réussite d'un Conseil de Développement. Le Conseil de Développement est un lieu de réflexion, à l'amont des décisions publiques, pour alimenter et enrichir les projets de territoire. C'est une force de propositions, qui peut avoir un rôle d'éclaireur et d'alerte. C'est un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée sur des questions d'intérêt commun. Il peut être un des animateurs du débat public territorial. L'existence même du Conseil de Développement dépend de la reconnaissance et de l'écoute que pourront lui donner les élus du conseil communautaire. Rester sourd aux propositions, aux remarques du Conseil de Développement, c'est se priver des observations et du regard de citoyens, travaillant d'une manière globale sur l'aménagement du territoire, sans aucune arrière pensée, sans aucune contrainte, sauf celle de l'intérêt général.

### **1.2. Que fait le Conseil de Développement ?**

Il peut contribuer à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation de projets de territoire. Il peut émettre un avis sur les documents de prospective et de planification. Il doit contribuer à la conception et à l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable. Il a vocation à alimenter la réflexion des élus préalablement à la définition et la mise en œuvre des politiques publiques.

## **2. Composition du Conseil de Développement**

Actuellement 35 membres sont inscrits. Entre 14 et 18 membres, participent régulièrement et activement aux réunions.

Suite à notre demande pour élargir le « recrutement » de nouveaux membres, quelques communes ont désigné une personne pour venir siéger au Conseil de Développement. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette démarche ; les nouveaux membres sont régulièrement présents et actifs. D'autres personnes ont souhaité nous rejoindre ce qui donne une nouvelle dynamique au Conseil de Développement. Toutes les communes ne sont toutefois pas encore représentées. Avec une représentation élargie, les réunions, les comités de pilotage ou technique ne reposent pas toujours sur les mêmes épaules.

### **3. Les réunions**

- 6 à 8 séances plénières par an : des réunions de préparation des séances plénières et de travail par groupe
- Nous avons été invités à participer au jury pour le centre aquatique, à une réunion sur la mobilité au CIAS, au comité technique sur les haies dans le cadre du PLUI<sup>1</sup>. Nous avons aussi été sollicités pour soutenir l'appel à projet TEPOS<sup>2</sup>.

Une partie, non négligeable, du travail se fait toujours par échange de mails, pour gagner du temps, surtout lorsque le temps qui nous est imparti pour une réponse est très court, comme par exemple pour l'appel à projet TEPOS, en plein mois d'août ; cela permet aux personnes en activité de pouvoir participer. Nous avons travaillé également à fournir un document à l'enquête publique sur les « bassines ». A plusieurs reprises nous avons rencontré le Président, et/ou l' élu référent du CDD<sup>3</sup>, Monsieur Didier Proust.

Au total cela représente un nombre important d'heures de participation et d'activités, auxquelles se sont ajoutées les heures de préparation des ciné-rencontres.

Il ne faut pas négliger non plus les intermédiaires entre le CDD et les élus. Ce rôle administratif, rempli par Émilie puis par Estellina, est indispensable pour notre fonctionnement (mise en forme des documents et réservation des salles par exemple).

La Communauté de Communes nous alloue, pour le fonctionnement une somme de 3000 euros qui permet entre autre, notre représentation aux coordinations régionales et du Pôle métropolitain.

### **4. Les coordinations régionales et Pôle métropolitain**

Nous avons participé (entre 2 et 4 membres) à 4 coordinations régionales, soit à Angoulême, soit au Port de La Rochelle. Le travail a porté sur l'élargissement de la coordination régionale, jusqu'à maintenant essentiellement centrée sur le Poitou-Charentes à l'ensemble du territoire de la Nouvelle Aquitaine ; ainsi nous avons pu rencontrer des gens du Pays Basque, de Dordogne ou encore du Limousin et de l'agglomération bordelaise. Cela nous a permis de constater des différences culturelles quant aux relations avec les élus régionaux. Nous avons aussi rencontré certains de ces élus et voir que les CDD ou Conseils d'agglo n'étaient pas encore complètement intégrés dans la politique régionale, mais que des discussions étaient en cours.

---

<sup>1</sup> PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

<sup>2</sup> TEPOS : Territoire à énergie positive

<sup>3</sup> CDD : Conseil de Développement

On peut se demander aussi s'il n'y a pas chez certains une vision des CDD des villes et des CDD « des champs ». Le CESER aussi commence à s'intéresser aux CDD et est en train de se mettre en place après la réforme territoriale. Nous avons d'ailleurs rencontré un de ses dirigeants



*Coordination à La Rochelle*

La coordination régionale prépare depuis août une charte des Conseils de Développement de la Nouvelle-Aquitaine en partant du principe suivant :

« Travailler ensemble sur des enjeux communs et valoriser nos idées, nos projets innovants, nos expériences auprès des acteurs sur les territoires de la région Nouvelle Aquitaine. »

Ambitions et valeurs partagées :

Cette coordination régionale des Conseils de Développement se crée dans un contexte à la fois d'évolution de l'échelon régional élargi à la Nouvelle-Aquitaine, et d'émergence de nouveaux Conseils de Développement, notamment à l'échelle des Établissements Publics de Coopération intercommunale (Loi NOTRe).

Elle s'appuie largement sur **la volonté des CDD de travailler ensemble notamment sur des enjeux régionaux communs, de mutualiser expériences, méthodes de travail, d'animation...**

La coordination régionale est un outil au service des CDD, surtout pour les nouveaux, pour leur reconnaissance, en valorisant :

- la diversité des CDD sur le territoire régional et l'exercice d'une solidarité entre conseils.
- leurs actions en faveur du développement de la participation citoyenne dans les politiques publiques et dans les territoires
- leurs expertises de terrain, leurs productions
- leur capacité à être force de propositions, de façon collective.

#### **4.1. Le double rôle de la coordination régionale**

<b>Être un pôle ressource pour les CDD de la Région :</b>	<b>Être un interlocuteur à l'échelle régionale :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagner la création de nouveaux Conseils et leur évolution</li> <li>- partager les expériences et les pratiques, créer des liens entre les échelles locales et régionales, mutualiser les outils</li> <li>- s'auto-former entre Conseils</li> <li>- Permettre de resituer les travaux propres de chaque conseil par rapport aux stratégies d'échelle plus large, notamment régionales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- être force de proposition et valoriser les sujets de préoccupation de la société civile auprès des acteurs locaux et régionaux</li> <li>- organiser les relations avec les acteurs régionaux publics ou associatifs : Conseil Régional, CESER, Départements, Intercommunalités, représentants des services de l'État, associations régionales, mouvements mutualistes...</li> <li>- diffuser, valoriser les travaux menés par et entre Conseils de Développement et la coordination régionale aux échelles locale et régionale.</li> </ul>

La coordination régionale des CDD de Nouvelle-Aquitaine -via ses membres- sera un lien avec la Coordination Nationale, notamment sur le soutien et la création de nouveaux CDD sur son territoire.

## **4.2. Le fonctionnement de la coordination**

### **4.2.1. Une coordination des Conseils de Développement**

- composée de tout Conseil de Développement situé en Nouvelle-Aquitaine et qui accepte la charte et les modalités de fonctionnement de la coordination
- centrée autour de projets et de travaux communs mobilisant réflexions et productions de chacun
- basée sur le respect de la pluralité des CDD dans leurs spécificités et la diversité de leurs moyens humains et financiers.

### **4.2.2. Principes d'organisation de la coordination**

La démarche collective souhaitée par les CDD de la coordination régionale repose sur la mise en commun de leurs moyens disponibles et une volonté de travailler dans un cadre sans formalisme :

- pragmatisme, souplesse, transparence, participation de tous et réactivité

Elle est composée :

- d'un comité de pilotage composé de 6 CDD, de l'Aunis, Grand Angoulême, La Rochelle, Cognac, Bordeaux métropole et Pays Basque, qui se réunit 3 fois par an, prépare les séances plénières
- d'une plénière regroupant l'ensemble des CDD de Nouvelle-Aquitaine et 2 plénières par an
- l'organisation de cette coordination reposera également sur la mise en place d'outils collaboratifs permettant de travailler en temps réel en toute transparence.



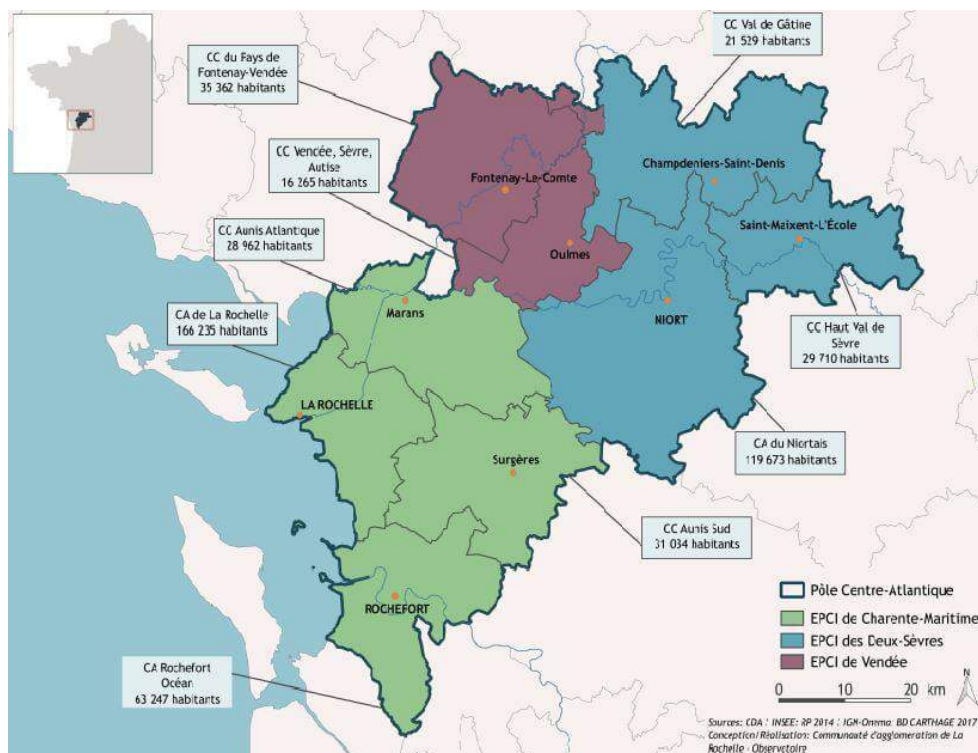
*La coordination au travail à Cognac*



La coordination au travail à Angoulême

### 4.3. Pôle Métropolitain Centre-Atlantique

Depuis 2016, il existe une coordination des CDD du Pôle métropolitain Centre-Atlantique (voir carte) à laquelle nous participons régulièrement (à Niort fin du printemps et à Fontenay-le-Comte récemment), la prochaine réunion aura lieu fin janvier sur notre territoire. Plusieurs représentants de ces CDD participent à des commissions avec les élus sur 3 thématiques, que sont la mobilité, le tourisme et l'économie. Ces réunions nous permettent de saisir l'importance de ce pôle Centre-Atlantique et déjà d'autres CDD sont intéressés et viennent assister en auditeurs à nos réunions (exemple du CDD du Littoral Sud Vendée)



Périmètre géographique du Pôle Centre-Atlantique



## **5. Contributions du Conseil De Développement pour le PLUI (et pour le SRADET<sup>4</sup>)**

Le PLUI est un document prescriptif qui doit intégrer les schémas d'aménagement du territoire, la biodiversité, la question énergétique, l'adaptation aux nouvelles données climatiques, la question des déchets et la problématique de la mobilité (les transports des hommes et des biens).

### **5.1. Faire un territoire homogène**

Le Conseil de Développement, de par la loi est bien un mode de représentation de la société civile et de ce fait peut faire valoir ses attentes pour la rédaction de ce nouveau document. Il a donc des contributions ou des propositions à faire et en premier lieu en ce qui concerne le territoire. Il faut réaliser un territoire le plus homogène possible. C'est un objectif ambitieux certes, mais nécessaire pour l'ensemble des populations du Haut Val de Sèvre, territoire bien plus varié qu'on ne le pense souvent. Il est probable que réaliser l'unité du pays prendra du temps, et par conséquent il faut commencer maintenant pour qu'aucune partie ne sente délaissée, des vallées aux plateaux, des prairies au bocage, d'Avon à La Crèche, de Romans à Cherveux, en respectant les ressources et richesses naturelles de chacun des espaces.

### **5.2. Transition énergétique et lutte contre le réchauffement climatique**

Le second point doit porter sur la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. Les enjeux liés à la lutte contre les effets du réchauffement climatique amènent à prendre tout de suite en considération les dépenses énergétiques. Il faut obtenir les meilleurs résultats tant dans les économies que dans le mix-énergétique indispensable et le plus cohérent possible au regard du territoire. Une gestion sur l'ensemble de ce territoire doit permettre d'associer la population de façon globale ainsi que chacun des individus à la problématique des économies d'énergie et du réchauffement. On peut noter aussi que la transition énergétique sera porteuse d'emplois et créatrice de richesses par la production d'énergies renouvelables, et permettra la limitation de la consommation d'énergies fossiles (rénovation de l'habitat par exemple, meilleure isolation thermique ...).

Il faut par la même occasion rechercher une amélioration de la qualité de l'air, qui est un enjeu sanitaire de premier ordre, en régulant la circulation dans les deux centres, que sont La Crèche et Saint Maixent (la circulation, matin et soir est assez problématique tant par le nombre de véhicules que par la pollution engendrée), sans oublier d'engager

---

<sup>4</sup> SRADET : Schéma Régionale de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

l'agriculture à faire en sorte de moins rejeter de particules nocives dans l'atmosphère, dans l'eau, à aller vers ces nouveaux horizons que propose l'évolution climatique.

### **La gestion des déchets**

Si la loi NOTRe donne cette compétence à la Région, la Communauté de Communes ne doit pas négliger ce domaine, car nous sommes encore loin des objectifs que s'était fixée l'Union européenne de 50% de recyclage en 2020. S'il s'avère, que moins les déchets circulent moins ils polluent, c'est bien dans la lutte contre le gaspillage alimentaire que nous devons nous engager, que nous devons agir. C'est à la source qu'il faut attaquer ce problème. En imposant le tri des bio-déchets dans les cantines scolaires, et dans toute la restauration qui dépend de la CCHVS (mesure qui doit être mise en place avant 2023) on peut les valoriser par la méthanisation par exemple. L'économie circulaire devient alors un levier pour la réduction des déchets, en même temps qu'elle est productrice d'énergie. Et il y a sûrement des emplois à la clé.

### **5.3. L'aménagement de l'espace et développement du territoire**

La limitation de l'utilisation des espaces agricoles, (inscrite dans le projet de territoire) autant pour l'habitat que pour les aménagements commerciaux, sportifs et culturels est une priorité indispensable au maintien des caractères de notre territoire. La limitation des espaces commerciaux par exemple est nécessaire pour maintenir la vitalité des centres villes et centres bourgs.

Même sur notre territoire, l'armature ferroviaire est indispensable. Pour cela, l'axe La Rochelle/Poitiers (et Paris) nécessite une remise en état de l'infrastructure (23 km de voies ont été renouvelées), et doit passer à deux voies entre Saint-Maixent et Lusignan. Cette ligne est essentielle pour le désenclavement du port de La Rochelle et augmenter son hinterland jusqu'à notre zone économique de La Crèche. Pour les voyageurs, les TER sont d'une utilité reconnue pour le travail et pour les déplacements touristiques : pour cela les petites gares doivent continuer d'exister et permettre l'accueil du voyageur.

### **5.4. Égalité, équité sur le territoire**

Pour assurer une équité entre tous les habitants du territoire il est nécessaire d'assurer une égalité de développement. On ne peut pas penser à favoriser les « 2 pôles urbains » en oubliant les territoires ruraux qui les entourent, eux aussi porteurs de richesses, économiques mais aussi sociales. Il faut donc mettre en œuvre des politiques destinées à répondre aux enjeux de l'ensemble du territoire, politique de l'emploi, politique des transports, politique agricole, politique de l'aménagement du territoire.

## **5.5. Nature et environnement**

La lutte contre la perte de biodiversité (disparition de nombreux oiseaux, insectes, amphibiens.. toutes les enquêtes le montrent) doit amener à élaborer un schéma de préservation de la nature dans le cadre du PLUI. Il faut protéger et renforcer les trames bleues et vertes. Sur le territoire il y a des zones Natura 2000 et des ZNIEFF : ces zones doivent continuer à être protégées, mais il faudrait aussi prendre en compte d'autres zones d'intérêt écologique comme les fonds de vallée, que l'on voit de plus en plus labourés ; le rôle de filtre de ces zones disparaît, entraînant une dégradation de plus en plus importante de la qualité de l'eau. Il faudra, peut-être s'inspirer et s'appuyer sur la nouvelle « Agence régionale de la Biodiversité » pour réussir à conserver nos paysages.

Pour réussir sur ce territoire agricole il va falloir rechercher une adéquation entre une agriculture conventionnelle, encore très présente, fortement productiviste mais porteuse d'atteintes à la biodiversité de nos milieux, et agriculture de qualité, fonctionnant souvent en circuits courts et correspondant de plus en plus à une attente de la société. Il faut continuer à mettre en place des mesures agro-environnementales susceptibles de fournir des produits de qualité, et même des produits labellisés à la population du territoire. Cette politique est d'autant plus urgente que la qualité de l'eau se dégrade sur le territoire, et qu'il nous coûte de plus en plus cher de la traiter avant la distribution. Pour cela il faut se conformer au SDAGE. Il faut soutenir activement les initiatives agricoles et les initiatives de ventes en circuits courts qui permettent de reconquérir sainement nos espaces et nos assiettes. La qualité paysagère de nos vallées, plateaux et bocage doit être protégée, et conservée pour la population locale, mais aussi pour servir d'attrait aux touristes, qui peuvent venir randonner chez nous.

## **5.6. Faire de ce territoire un territoire innovant et attractif**

Le développement du très haut débit est un préalable au développement de toutes les nouvelles technologies, mais aussi au développement des échanges avec les autres territoires. Avec les autoroutes, le train et le l'arrière port de La Rochelle, le territoire bénéficie de liens avec un ensemble beaucoup plus vaste dont il faut profiter pour développer les activités industrielles et commerciales. Il est nécessaire de créer une dynamique capable de développer l'emploi et le niveau de vie. L'innovation doit aussi porter sur le social : là, il y a du travail pour assurer le « bien vieillir » sur notre territoire et assurer à chacun un suivi médical digne de ce nom. Ce domaine de la santé est un vaste chantier que la Communauté de Communes doit prendre en charge à un moment où le renouvellement des médecins sur notre territoire est devenu difficile : le nombre diminue et en plus la majorité d'entre eux est âgée.

L'attractivité doit intéresser les entreprises, les emplois mais aussi les touristes. Le tourisme local doit intégrer des données régionales comme par exemple, le « Futuroscope » et le « Marais poitevin », entre le tourisme vert du bocage et les escapades sur la côte atlantique. Les hébergements doivent être modernes et il faut promouvoir le tourisme vert qui peut être « durable » et solidaire pour suivre les évolutions récentes, promouvoir le patrimoine local et la randonnée sous toutes ses formes, équestre, cyclable, pédestre...et même fluvial sur la Sèvre. Le potentiel touristique est réel et il est porteur d'emplois et de plus-value pour le territoire intercommunal.

Il apparaît que le PLUI, en liaison avec les schémas d'aménagement départementaux et régionaux, est l'occasion d'imaginer un développement du territoire et de l'adapter aux nouvelles données, à la fois économiques, sociales et environnementales. Ce développement doit être pensé vraiment dans la perspective du durable, et long terme.

Plus précisément nous avons donné des avis sur le projet TEPOS, le PCAET<sup>5</sup>, le PLUI, le futur centre aquatique et participer à des comités de pilotage, en particulier sur les haies du territoire.

Nous avons par ailleurs rédigé des contributions sur :

- le réchauffement climatique et son impact à prendre en compte dans le prochain PLUI
- la mobilité sur le territoire
- les haies et murets
- le tourisme en Haut Val de Sèvre
- les bassines
- la modification du PLU d'Azay

---

<sup>5</sup> PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial



*Arrachage d'arbres et de haies: dégradation de notre environnement*

➤ Ces avis et contributions peuvent être consultés sur le site de la CCHVS, dans l'espace qui est dédié au Conseil De Développement.

Lien : <https://www.cc-hautvaldesevre.fr/competences/developpement-local/conseil-de-developpement.html>



*Utilisation d'herbicides, environnement pollué dans la Communauté de Communes*

## 6. Ciné-débats

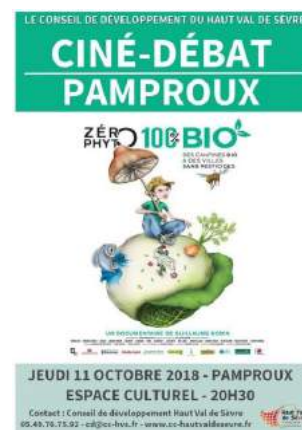
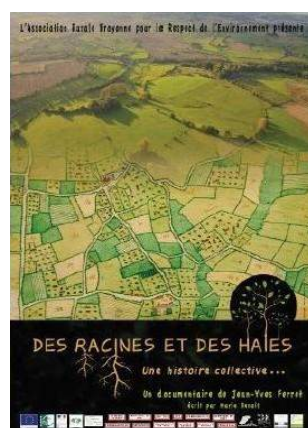
Le Conseil de Développement a proposé ou a participé à 4 séances que l'on peut qualifier de ciné-débats, pour 2017 et 2018

La première séance a eu lieu à Cerzeau dans le cadre d'une « journée sylvagraise », le 10 février 2017. Pour montrer les conséquences que peut avoir sur l'environnement et l'urbanisation l'arrachage de haies, nous avons projeté le film « des racines et des haies », un film de Normandie montrant les résultats de travaux sans étude d'impact pour les villages et lotissements : coulées de boues, inondations inattendues dans des secteurs jamais concernés auparavant. Les arbres retiennent les ruissellements lors de fortes pluies et protègent les habitats. Une soixantaine de personnes ont participé au débat fort riche de la soirée.

Le 5 octobre, dans la salle Clouzot, à La Crèche, en partenariat avec « le coteau de Breloux » nous avons diffusé un film passionnant sur la transmission des savoirs et de la terre : « le potager de mon grand père ». Une centaine de personnes étaient présentes pour cette soirée en semaine et ont participé à un débat animé à propos du film et du fonctionnement de l'association créchoise.

La troisième séance a eu lieu à Pamproux où Madame le Maire et des élus ont accueilli plus de 90 personnes venues voir « l'éveil de la permaculture » : ce thème en vogue, mais un peu compliqué pour les béotiens que nous sommes souvent, a été expliqué par Pierre Alexandre Gaurier spécialiste de ce mode de culture.

En octobre 2018 à Pamproux nous avons proposé « Zéro phyto, 100% Bio », un film qui montre plusieurs expériences menées sur le territoire national pour un entretien des espaces verts sans produits chimiques, pour des cantines scolaires fournissant aux enfants des produits biologiques, généralement en circuits courts. Le film montre aussi, de La Grande Synthe, à Versailles et à des communes du midi l'impact que peut avoir cette démarche sur l'eau.



Nous avons des intervenants spécialistes de l'eau et de sa distribution, ainsi qu'un élu engagé dans une démarche de circuits courts pour la cantine de sa commune. Pour cette séance nous avons remarqué la présence de plusieurs élus, auxquels on peut ajouter quelques excusés, mais nous regrettons la présence trop modeste du public.

Nous avons constaté, par rapport à l'année 2016, une augmentation de la fréquentation : il semble y avoir un besoin sur notre territoire de ce genre de contact et de ce genre de débat.

Nous terminerons en remerciant tous ceux, maires et conseils municipaux qui nous ont permis de faire ces projections, en mettant à notre disposition les salles et le matériel de projection. Nous envisageons de poursuivre ce mode de contact décentralisé sur le territoire, avec des thématiques sur le monde rural, mais aussi sur les modes de vie actuels.

## **7. Conclusion**

"Au moment où l'on parle beaucoup de participation citoyenne, il serait bien pour ceux qui souhaitent s'investir dans les débats portant sur le territoire et son avenir, de nous rejoindre pour nous aider dans nos travaux et faire entendre la voix de nos concitoyens, pour un impact réel sur la vie publique du Haut Val de Sèvre.

Pour 2019, dans un contexte économique pour le moins incertain, nous allons continuer de mettre la force de notre collectif au service du développement cohérent de notre Territoire."

## **8. Contact**

Pour venir nous rejoindre, c'est simple, un mail aux personnes suivantes :

### **- Communauté de Communes :**

- Service Développement Local : [devlocal@cc-hvs.fr](mailto:devlocal@cc-hvs.fr)

### **- Porte parole du Conseil de Développement :**

- Claude Simonnet: [claudesimonnet5@wanadoo.fr](mailto:claudesimonnet5@wanadoo.fr)
- Geneviève Teytaud : [jgteytaud@club-internet.fr](mailto:jgteytaud@club-internet.fr)

## 9. Annexes

### **Annexe 1 : Contributions aux enquêtes publiques**

#### ➤ **Les « bassines »**

#### **Contribution du Conseil de Développement du Haut Val de Sèvre à l'enquête publique sur la création de 19 réserves collectives de substitution sur le bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais poitevin**

Le Conseil de Développement de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre propose quelques remarques sur la réalisation de réserves de substitution sur le bassin de la Sèvre niortaise, bassin qui concerne le territoire de cette Communauté de Communes. Les membres du Conseil de Développement ont lu le dossier et des commentaires sur ce projet et ont réfléchi aux avantages et aux inconvénients de telles réalisations.

Pour commencer le Conseil s'est penché sur la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, en particulier les deux premiers articles.

#### **Article 1 : l'eau est un bien commun à toute la nation**

**Article 2 :** portant sur la hiérarchie des usages de l'eau :

- n°1 : l'eau potable
- n°2 : le bon état des milieux
- n°3 : l'eau « économique » (l'irrigation se trouve dans cette partie)

Le Conseil de Développement pense que les prélèvements importants induits par ces réserves bousculent les fondamentaux de la loi. Par exemple la « bassine » de Salles se trouve dans les périmètres de captage des distributeurs d'eau du bassin de la Sèvre et cette réalisation entrerait en conflit avec la distribution de l'eau potable du Saint-Maixentais. Les prélèvements d'hiver pour remplir ces bassins de stockage dans le but d'éviter les étiages d'été (mi-juin pour la petite réserve déjà existante) de la Sèvre niortaise ou du Pamproux entraînent des étiages plus précoces encore, à partir de mi-avril/début mai. Avec ces prélèvements les nappes se remplissent moins, donc les sources sont plus vite taries et les rivières sont moins approvisionnées. Ces prélèvements sont supérieurs aux ressources de la pluviométrie. La situation ne pourra que s'aggraver avec les transformations climatiques à venir, dues au réchauffement de la planète : avec moins de pluies (ou averses violentes qui ruissellent), des températures estivales plus élevées, l'évaporation et l'évapotranspiration vont tendre la situation ; les irrigants vont-ils devoir utiliser encore plus d'eau pour compenser ? Il y a là une contradiction importante entre



vouloir pallier une difficulté pour certains agriculteurs et une situation de plus en plus difficile à maîtriser.

L'irrigation massive ne concerne pratiquement qu'une forme d'agriculture à rotation courte, s'il y a rotation, maïsiculture par exemple. Pour pallier à cette faible rotation les agriculteurs ont recours à de plus en plus d'engrais et de pesticides. Ces produits se retrouvent à la fois dans les nappes et dans les cours d'eau. Alors pour rendre l'eau potable après les captages il faut dépolluer l'eau d'origine. Les coûts engendrés sont de plus en plus élevés. Il y a maintenant 5 ans à La Corbelière ce coût s'élevait déjà à 70 000€ par an à la charge du consommateur, ce qui fait augmenter les factures et ce qui impacte d'autant les familles les plus modestes.

Les à-secs, de plus en plus nombreux, et la pollution ont des conséquences dramatiques sur la faune de nos rivières, des conséquences pour les eaux de baignades et sur l'eau des estuaires où la conchyliculture est de plus en plus menacée et soumise à des interruptions temporaires de vente. Au final c'est toute la biodiversité de la région qui est impactée, tant sur et dans les sols que dans l'eau.

Les zones humides, qui servent d'éponges et de filtres naturels, sont en régression, en partie à cause de ces pompages. Dans les zones de marais on assiste à des assèchements et des tassements des sols (rétractation des argiles) dont les conséquences sur l'habitat sont coûteuses.

De plus les sommes engagées sont considérables. Si l'impact financier pour les irrigants est important (remboursement sur un long terme, plus de 30 ans probablement et transmission sûrement difficile des exploitations) que dire de celui des citoyens qui ne sont pour rien dans ces choix d'agriculture. Pour ces réserves, 52 millions d'euros de financement public, c'est à dire de l'argent du citoyen, du consommateur sont mobilisés à travers les taxes que chacun verse sur sa consommation (taxes pour les agences de l'eau, taxes départementales sur chaque m<sup>3</sup> utilisé.). Ces financements, pour quelques agriculteurs, sont orientés vers la monoculture de maïs destinée essentiellement à l'exportation et non pour les éleveurs locaux comme on le dit dans le dossier. L'argent des citoyens de la région n'est pas destiné à une meilleure consommation locale, mais doit favoriser une agriculture industrielle sans rapport avec nos besoins et notre climat.

Au final, le dossier renferme des interprétations parfois surprenantes : si l'eau est un bien commun, cela ne signifie pas que personne ne doit l'utiliser, mais bien clairement que personne ne doit se l'approprier, même par une forme de coopérative.

La forme d'agriculture induite par ces réserves génère des problèmes de santé de plus en plus récurrents, même si les lobbies et grands groupes industriels essaient d'en masquer le plus possible la réalité : « la toxicité du Roundup est connue chez Monsanto depuis au moins 18 ans », et c'est pourtant ce type de produits qu'utilise cette agriculture,

toxicité répandue par l'eau et par l'air. Les agriculteurs sont les premiers à en souffrir, mais aussi tous les habitants de ces zones. Doit-on alors accepter que les milieux dans lesquels nous vivons soient de plus en plus pollués par un tout petit nombre pour des bénéfices approximatifs ? Pourquoi le dossier ne fait-il pas allusion à l'avis de l'Agence Régionale de la Santé ?

Devons-nous continuer à gaspiller l'eau, cette eau qui est un des premiers enjeux du XXIème siècle ? Au moment où, de plus en plus souvent, les pouvoirs publics demandent aux citoyens d'utiliser l'eau avec parcimonie, pouvons-nous accepter que quelques personnes en gaspille des millions de m<sup>3</sup>, par aspersion et par évaporation lors d'irrigation en pleine chaleur, irrigation même sur les routes et chemins ? Le jardinier, commun des mortels, n'oserait pas arroser ses cultures de cette manière !

Qu'allons-nous laisser à nos enfants comme eau ? Quel paysage allons-nous leur laisser avec de tels systèmes agraires : monoculture sur d'immenses surfaces sans arbres, arrachés car ils font obstacle à l'irrigation et aux machines de plus en plus grosses, ces arbres qui pourtant sont de gros pourvoyeurs d'humidité, les études nous disent qu'un arbre dépose au moins 1 mm d'eau par jour sous ses branches ?

Le bon sens aurait voulu que, pour la bonne entente entre tous les habitants de la région, la question d'une telle utilisation d'un bien commun ne soit pas posée, au profit de quelques personnes mais au profit de tous. Aujourd'hui il serait temps de surseoir à ces réalisations et de faire une étude globale du problème concernant exploitants agricoles et tous les citoyens du bassin de la Sèvre. Il existe de nouvelles méthodes de consommation de l'eau et de nouvelles techniques agraires, plus en rapport avec notre siècle qui ne sont pas abordées dans ce dossier pourtant volumineux.

## ➤ **PLU d'Azay**

### **Enquête publique pour le PLU d'Azay le Brûlé - Septembre 2018**

#### **Avis du Conseil de Développement du Haut Val de Sèvre**

#### **1- Retour sur la présentation de l'intérêt général du projet de centre aquatique.**

Nous ne contesterons pas la nécessité d'un ou deux centres aquatiques que nous appellerons plus modestement piscines sur le territoire intercommunal.

Ce sont des éléments structurants pour le territoire, dont la nécessité s'impose pour l'apprentissage de la natation, en premier pour les jeunes, les scolaires. On peut considérer que c'est un service public. L'apprentissage est effectivement inscrit dans les

textes des programmes scolaires du primaire comme au collège. C'est un élément de sécurité pour la vie.

En dehors de la piscine de Pamproux, qui a été restructurée assez récemment, mais reste cependant un bassin accessible que l'été et le bassin couvert de l'ENSOA, les 2 autres, à Saint Maixent et à La Crèche n'ont pas été adaptées depuis longtemps et se trouvent de ce fait, aujourd'hui vétustes. Nous sommes d'accord sur ce constat.

## **2- Les scénarios développés dans la demande de révision du PLU d'Azay.**

→ 3 scénarios sont présentés dans ce document.

Le premier aborde l'éventualité d'une réhabilitation des 2 piscines concernées, Saint Maixent et La Crèche. Effectivement les travaux seraient importants et le coût élevé pour une mise aux normes. Mais comparé au coût envisagé pour la nouvelle structure qu'en est-il exactement ? A ce jour nous n'avons jamais su quel serait ce coût de remise aux normes. Y a-t-il eu une évaluation précise et sérieuse pour ces travaux ? En partant d'une étude menée il y a une dizaine d'années, pour celle de La Crèche, en prenant en compte l'inflation, il aurait été fort intéressant de faire la même étude aujourd'hui pour les 2, car nous pensons que nous serions en dessous du coût de la future installation, avec l'avantage, non négligeable, d'avoir 2 ensembles pour accueillir, en particulier, les scolaires, sachant que le seul futur bassin ne pourra pas accueillir tous les enfants de l'intercommunalité.

Autre avantage, aujourd'hui avéré pour la mobilité et la lutte contre le réchauffement climatique, c'est de limiter au maximum les nombreux déplacements, en particulier ceux du secteur de La Crèche engendrés par une seule piscine. Il est fait allusion, en négatif, au temps de fermeture pour les travaux : cela nous semble à la limite un faux problème dans la mesure où ces bassins sont de toute façon fermés du premier septembre au premier juin suivant, soit 9 mois, durant lesquels les travaux pourraient avancer.

Le deuxième scénario proposé, n'est pas à nos yeux un scénario crédible : « emmener les scolaires vers d'autres établissements situés en dehors de la Communauté de Communes » ne s'est pas fait, à ce que nous sachions jusqu'à maintenant, et financièrement ne pourrait concerner que les communes les plus proches de Chauray, établissement le plus près, soient La Crèche/Chavagné et François et encore faudrait-il qu'il y ait des créneaux disponibles pour accueillir les scolaires hors secteur de la CAN. Il est fort probable qu'il y ait suffisamment de scolaires sur la CAN pour remplir les créneaux disponibles.

Le troisième scénario étudié propose la construction d'un centre aquatique à la place des 2 piscines existantes. 600 m<sup>2</sup> seraient nécessaires pour l'ensemble des trente mille habitants, or dès le départ on le réduit à 460 m<sup>2</sup> pour des raisons financières, le coût de

l'opération ne devant pas dépasser 6 600 000 €. Les décideurs ont négocié avec l'ENSOA l'utilisation de son bassin. Pourtant ce bassin n'est pas accessible dans la journée (8 heures/18 heures) aux civils, donc ne peut pas être utilisable pour les scolaires. Actuellement 7 à 8 heures sur la semaine sont disponibles pour les civils.

Ensuite on veut « optimiser le fonctionnement » en ne faisant qu'un seul bassin pour les fonctions de loisirs et d'apprentissage, et surtout pour limiter le personnel de surveillance. L'accueil va être limité, mais les frais de déplacements vont augmenter pour le secteur de La Crèche. Où est dans ce cas l'ambition environnementale affichée dans le PLU et dans le projet TEPOS, si on accroît les déplacements, si on ne prend pas en compte la mobilité sur le territoire, ni le réchauffement climatique. Est-elle vraiment envisagée dans le projet présenté ? Au final, un projet ambitieux au départ mais largement amputé pour des raisons de coût : a-t-on bien étudié les 2 scénarios ?

### **3- Le choix de l'emplacement.**

→ C'est cette partie qui concerne la révision du PLU d'Azay.

Si nous acceptons l'idée d'une seule piscine, c'est à dire une nouvelle construction pour le territoire de la Communauté de Communes, la position centrale de Saint Maixent ne peut être contestée, pour que tous les habitants puissent être desservis également. A partir du constat de la centralité de la ville, le choix des parcelles ZK15 et ZK16 sur la commune d'Azay, pratiquement dans la zone commerciale, est très discutable. Plus près des habitants de l'ouest du territoire certes, ceux qui sont aussi les plus proches des infrastructures du niortais, que fait-on pour les autres, ceux de Nanteuil, Sainte-Éanne, Soudan, Saint Martin de Saint-Maixent, Souvigné ou bien encore Exireuil ? Sont-ils moins concernés par la natation ? On nous dit que la nouvelle piscine sera concurrentielle pour celles de Chauray (et de Niort). Nous pensons qu'il ne faut pas se tromper d'objectif, qui est, en premier, l'apprentissage de la natation pour tous nos enfants.

Il ne s'agit pas pour nous de faire concurrence à Niort, Chauray, Melle, Lusignan ou Parthenay mais bien d'apporter un « service » sportif et culturel à toute une population, celle de notre territoire assez éloignée des lieux cités.

On évoque « la fuite des habitants hors de la Communauté de Communes » : peut-on penser sérieusement que les habitants de La Crèche/Chavagné et François, déjà habitués aux piscines du niortais et de Chauray, feront plus de kilomètres pour aller dans un bassin sous le prétexte qu'il est sur le territoire intercommunal ? Ils y vont car c'est plus près de leur résidence et souvent aussi de leur travail. Pouvons-nous imaginer qu'ils vont changer d'habitude. Il est temps de penser les aménagements structurants à plus grande échelle et ne pas se limiter à de pseudo frontières de Communauté de Communes qui n'existent pas lorsque l'on parle de travail, de commerces ou d'activités sportives et culturelles. Les « supermarchés » de Saint Maixent empêchent-ils de nombreux habitants de l'ouest du

territoire d'aller faire leurs courses à Niort, en particulier dans la zone « Mendès France » par exemple.

Il faut offrir un « service » au plus grand nombre, surtout à ceux qui ont le plus de difficultés. Il faut donc penser un établissement pour ceux qui sont les plus éloignés des structures existantes et pour ceux qui ne peuvent se déplacer aisément. Le projet présenté est donc excentré contrairement à ce qu'indique « la demande de révision du PLU ». Il est en effet compliqué de se rendre du centre ville de Saint Maixent à la zone choisie : pas de pistes cyclables, pas de passages piétonniers surs (exemple, la rue Anatole France). Il serait, certes, situé près d'un certain nombre d'équipements sportifs, au prix d'un déséquilibre territorial évident : rien ou presque du côté est, nord-est. Une fois de plus ces territoires sont oubliés, malgré une zone d'activités importantes sur Sainte-Éanne, et délaissés au profit des espaces les mieux fournis en équipements. Le flux des déplacements des futurs utilisateurs a-t-il été étudié ? Une des priorités étant de veiller au rééquilibrage du projet de territoire.

#### **4- Notre proposition :**

L'espace que nous proposons pour cette piscine a l'intérêt de participer à la redynamisation du centre de Saint Maixent en même temps qu'il recentre le territoire et d'être à proximité des usagers. C'est une réflexion globale qu'il faut faire autour des implantations et des investissements dans la ville de Saint Maixent et dans la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre avec la salle Agapit, la médiathèque Aqualibris, la Maison des services, la gare, et la proximité des stationnements gratuits de la place Denfert. Ces réflexions amènent le Conseil de Développement à orienter son choix pour l'emplacement du futur centre aquatique vers le terrain de « l'ancien Leclerc », près de la place Denfert. Ici nous sommes près du centre ville (voir plan) en rénovation, avec un accès aisé pour tous, au carrefour de la RD 611 et de la D 24, Parthenay/Melle.

Ce site se trouve près de commerces, d'établissements culturels (Agapit et Médiathèque), près des futurs services publics de la « Maison des services, et des secours (pompiers). C'est aussi relativement proche de la gare ferroviaire et des cheminements doux et piétonniers pourront conduire au centre ville. L'accès de plusieurs groupes scolaires de Saint Maixent pourra se faire à pied (groupe scolaire Ernest Pérochon, Proust-Chaumette et même les collèges, Saint André et Denfert-Rochereau par exemple)(voir plan) permettant ainsi une réduction des déplacements en voiture. On utilise une « dent creuse », ce que préconise le PLUI en cours d'élaboration (à noter que les PLU devront se conformer au PLUI, et que l'on commence par modifier un PLU avant de finaliser le PLUI!).

Le PADD de ce PLUI met en exergue justement l'utilisation des « dents creuses » et la limitation la plus grande des espaces agricoles (Grenelle de l'environnement). Avec le choix des parcelles agricoles en bordure de la zone commerciale, la Communauté de

Communes va à l'encontre de ses préconisations. D'autre part on connaît mal la stabilité de ces terrains: il y a potentiellement des risques sismiques, et des retraits gonflements d'argile.

Les travaux nécessaires pour sécuriser les bâtiments vont engendrer un coût supplémentaire pour l'aménagement, si bien que, même si le terrain s'avérait moins cher que celui du centre, le coût total de l'établissement serait supérieur de 200 000 à 250 000 €, nous ont dit les élus eux-mêmes, sans compter l'aménagement de la voirie et l'extension des réseaux nécessaires. La Communauté de Communes montre ainsi qu'elle est prête à ne pas suivre ses choix d'aménagement du territoire. Ne devrait-elle pas plutôt se montrer exemplaire dans ce domaine, même si cet aménagement peut être considéré compatible avec le ScoT.

Nous ne sommes pas d'accord avec l'idée émise, « l'incidence sur les espaces agricoles est donc faible », car c'est ainsi à chaque fois, on en utilise peu, mais de grignotage en grignotage, d'artificialisation en artificialisation on voit les espaces agricoles et naturels disparaître avec toutes les conséquences environnementales qui vont avec : pas d'infiltration des eaux de pluies, ruissellements qui présentent des risques pour les habitats proches...

Au final nous demandons qu'une nouvelle étude soit faite, tant pour le choix d'une seule piscine en lieu et place de la rénovation des deux existantes, que pour le lieu d'implantation qui ne coïncide pas avec les préconisations prévues par le futur PLUI en cours de réalisation. Nous pensons qu'il faut achever la rédaction de ce PLUI avant de modifier un PLU pour une nouvelle implantation. Il est important aujourd'hui de prendre en compte les contraintes environnementales qui sont de plus en plus prégnantes et d'appliquer à la collectivité les choix qu'elle-même a fait pour son territoire.

→ *Plan page suivante*



## Annexe 2 : Revue de presse

### Le Conseil de développement propose un ciné-débat le 10 octobre



Les membres du Conseil de développement étaient réunis à Saint-Maixent-l'École pour une séance de travail.

Emanation citoyenne de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre, le Conseil de développement (CDD) est composé de bénévoles souhaitant s'investir dans la vie du territoire. Cette année, le CDD a été sollicité à plusieurs reprises, en particulier cet été afin de donner des avis de citoyens sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Auparavant, les membres du CDD avaient travaillé sur le Plan climat air énergie territorial, puis sur des thématiques comme la mobilité, le tourisme, l'eau, les haies et murets ainsi que sur la prise en compte du réchauffement climatique dans l'aménagement du territoire.

Le CDD s'est intéressé également au projet du futur centre aquatique et « *na jamais été favorable à l'em-*

*placement choisi par les élus, sur des terres agricoles que l'on devrait protéger, alors que d'autres emplacements auraient apporté une autre dynamique à Saint-Maixent et au territoire* » Le CDD s'interroge aussi sur le coût de cette réalisation et sur son coût de fonctionnement. Le CDD propose également un ciné-débat avec la projection du film « Zéro phyto, 100 % bio » au centre culturel de Pamproux, jeudi 11 octobre, à 20 h 30. Ce film concerne le monde rural et doit intéresser les maires et les agents communaux, le monde de la restauration et les parents, en un mot « *tout le monde* » ponctue Claude Simonnet, porte-parole du Conseil de développement.

Entrée libre et gratuite.

*Article du journal « Le Courrier de l'Ouest »*